

Le Prophète a-t-il désigné son successeur ?

J'espère que personne ne s'attend à ce que je lui dise : « *oui le Prophète a désigné à sa succession tel compagnon, cela ne fait aucun doute !* ». Celui ou celle qui arrive à être absolument formel sur cette question est ou bien un véritable génie inspiré, ou bien un véritable prétentieux aspiré par sa prétention.

Soyons sérieux ! Compte tenu de l'immense complexité de la question, nul je dis bien nul, ne peut affirmer que le Prophète a désigné à sa succession tel ou tel autre compagnon. Car même si un certain nombre de hadiths (récits/par induction : les paroles du Prophète) sont en faveur de tel compagnon, nous verrons que soit ils sont contredits par d'autres hadiths, soit ils sont contredits par des événements historiques avérés.

Bien que je sache que les chiïtes affirment, en s'appuyant sur un certain nombre de hadiths, que le Prophète a désigné Ali. Or les chiïtes, comme tout autre courant de pensée sectaire, ne soulèvent jamais la contradiction. C'est pourquoi, ils -les chiïtes- semblent étonnés que nous autres non-chiïtes, nous n'ayons pas adopté leur vision ou version de l'islam. Ainsi, à travers mon livre : « [Lettre ouverte à nos frères chiïtes](#) », j'ai soulevé un certain nombre de questions, et à ce jour, j'attends toujours les réponses ! Peut être qu'ils estiment que compte tenu de leur « très haut niveau de savoir », mes questions ne sont pas assez intelligentes et donc qu'ils ne sont pas tenus d'y répondre ! C'est pourtant aux ignorants comme moi qu'il faille répondre, et non pas aux initiés !

Quoi qu'il en soit, le fait de faire le sourd, n'est pas très compatible avec l'islam, ou de toute exemple d'honnêteté, et tend à prouver qu'ils n'ont aucune réponse sérieuse à apporter. C'est d'ailleurs exactement le même comportement qu'adoptent nombre d'écrivains et écrivaines, dont j'ai contesté un certain nombre de leurs propos (rubrique : [Corrections en ligne](#)). Aucun ni aucune d'elles ne s'est manifesté!

Ce comportement fait-il partie de la Sunna !

Le Prophète se défilait-il lorsque l'on lui posait des questions pertinentes !

En général lorsque l'on ne répond pas, c'est que l'on a rien à dire. Alors, on préfère prendre la fuite et faire croire aux gens crédules que si l'on ne répond pas, cela est dû à telle ou telle autre raison. Ce qui, constatons le, ne les empêche pas de se dire tolérant et prêt à « débattre » avec tout le monde, tout le monde y compris les idolâtres et les homosexuels, mais pas avec moi ! On le conviendra, cela est suspect.

En résumé, ils et elles acceptent de débattre sous les conditions suivantes : que la ou les personnes en face soient des mécréants, donc facilement « menables » en bateau ; ou des hypocrites, donc, à bon entendeur, salut ! Ou des ignorants, et dans le royaume des aveugles le borgne est roi.

En somme, ils et elles fonctionnent comme de vrais politicards véreux.

C'est pourquoi, il faut s'éloigner autant que possible de l'esprit sectaire, puisque cet esprit n'a aucun rapport avec l'Islam. Que Dieu nous en préserve.

Mais revenons au sujet.

Je n'ai absolument aucune prétention, mais tout homme intègre ne peut que se ranger de mon avis qui est le suivant : dès lors que l'accusation comporte des zones d'ombres, on s'abstient de condamner. Et tous les arguments avancés par les chiites censés prouver qu'il y a eu usurpation du pouvoir, et que le Prophète avait désigné Ali pour lui succéder, comportent de nombreuses zones d'ombres, lesquels demeurent à ce jour sans éclaircissement valable. C'est pourquoi, je ne peux que « plaider non coupable ».

Il faut savoir que la théologie n'échappe pas à la loi de la raison et donc de la preuve, comme toute justice qui se respecte, avant d'affirmer on doit avoir la preuve. Toutes les justices du monde sont différentes, tant sur la loi pénale que sur la procédure pénale, mais toutes ont ce point commun : apporter la preuve de la culpabilité ou des faits que l'on tend à démontrer. Et cela est aussi valable pour l'islam ou pour toute autre religion. La preuve ne consiste pas seulement à apporter un témoignage ou toute autre fait matériel, mais d'avoir sous les yeux les faits irréfutables c'est-à-dire jamais contredits, ne comportant aucune zone d'ombres et parfaitement établies. Sans quoi la preuve n'en est plus une.

Puisque selon ce que nous a dit le Prophète : « *Il vaut mieux se tromper dans le pardon que dans le châtement* ». Mais dans la mesure où les Chiites tout comme n'importe quel groupe sectaire, n'apportent jamais la contradiction, alors bien sûr ils en sont, eux, convaincus. Dans ce cas, j'aimerais bien qu'ils m'éclaircissent en répondant aux différentes questions que j'ai posé dans mon livre : « [Lettre ouverte à nos frères Chiïtes](#) », et dès à présent, je m'engage à en faire état. On verra alors, s'ils ont des preuves ou juste quelques indices ambiguës.

Les différents courants de pensées instruisent toujours dans un sens, le leur. Ce qui est fort regrettable. Dire : « **Moi j'ai raison, mon hizb (partie) a raison sur tout et vous tous, vous avez tort sur tout !** », tient plus de la fantaisie que de la théologie.

Instruire dans un sens unique, signifie collecter tous les textes et hadiths en faveur de celui que l'on estime être le successeur du Prophète, puis les connecter avec un certain nombre de commentaires pour enfin les propager comme étant la seule vérité. Cela est aussi valable pour tous les autres sujets. Or, cette méthode défie tout bon sens et ignore les règles essentielles de la théologie islamique. C'est pourquoi, à travers ce texte, nous verrons le danger et le non sens de se contenter de lire les hadiths sans les regrouper, les recouper et les analyser.

Règle n°1 de l'étude du hadith : **Le regroupement.**

Règle n°2 de l'étude du hadith : **Le recouplement.**

Etc.....

De plus, il faut savoir que les récits sur cette question sont non seulement contradictoires, mais aussi mensongers. De ce fait, cela rend l'étude pour ainsi dire impossible.

Néanmoins, rien ne nous empêche de mener des investigations, afin de non seulement, se rendre compte combien cette question est difficile, mais aussi, constater à ce stade de la recherche, ce qui en ressort.

J'ai donc décidé d'extraire dans les différents livres de source ci-dessous cités, les récits relatifs à la succession du Prophète. On verra, combien ces récits sont contradictoires et informels, après quoi, j'apporterai quelques commentaires sans avoir l'ambition d'aller au-delà, c'est-à-dire que je ne mènerai aucune investigation afin d'y voir plus clair.

Cette recherche se bornera donc seulement à extraire les récits et à vous les narrer en y apportant une contradiction de principe mais tangible. A travers quoi, on pourra se rendre compte que toute lecture du hadith ou de l'histoire, sans respecter les paramètres d'études liés à ces derniers, est nulle et non avenue. C'est pourquoi, mes chers frères et sœurs, je vous invite à lire dès que possible mon livre : « *Autopsie du hadith. Pour une lecture parfaite du hadith* ». Dans lequel, j'illustrerai mon étude avec des exemples tangibles et irréfutables. Cela nous donnera un aperçu de la complexité de la question du Hadith.

A présent, voici la liste des livres de source que j'ai lu et dont ont été extraits les hadiths.

- 1) **Sahih Boukhari**
- 2) **Sahih de Mouslim**
- 3) **Sunane Tirmizi**
- 5) **Mousnad Hamed ibn Hanbal**

Avant de citer les hadiths en question, je peux m'avancer en disant que:

Selon **Boukhari**, le Prophète a désigné, **Abou Bakr**.

Selon **Mouslim**, le Prophète a désigné, **Ali**.

Selon **Tirmizi**, le Prophète a désigné, **Ali**

Selon **Hamed ibn Hanbal**, le Prophète a désigné, **Ali**.

A présent, prenons connaissance des textes nous laissant penser ce qui a été dit.

Mais avant, n'oubliez pas que je vous ai dis : « *Cette recherche se bornera donc, seulement à extraire les récits et à vous les narrer en y apportant une contradiction de principe mais tangible* ». Ce qui veut très clairement dire, que la conclusion que l'on peut apporter à ces différents récits en l'état est nulle

Nulle, puisqu'elle n'a été soumise à aucune analyse liée à l'étude du Hadith.

السلام عليكم